



## DECISION N° 05-2026

### **OBJET : Rénovation portes automatiques**

Le Président du Syndicat Mixte Jean-Henri FABRE,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n°2021-12 du Comité syndical du 16 décembre 2021 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures,

Vu la Délibération n°2025-004 du Comité syndical du 25 février 2025 portant renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du Département,

Considérant la nécessité de rénover les portes automatiques du restaurant et de l'entrée du site,

### **DECIDE**

De retenir l'entreprise MED BESOMBES pour effectuer les rénovations de deux portes automatiques du centre Micropolis.

Le montant du devis s'élève à 11 640 € HT soit 13 968 € TTC.

A Rodez, le 27 avril 2026

**Le Président,**

**Jean-Luc CALMELLY**